

WiMax: l'ART souhaite attribuer les licences par enchères

Le régulateur des télécoms (l'ART) vient de publier ses très attendues propositions pour l'attribution de deux licences permettant de déployer la technologie WiMax. Cette technologie s'apparente au Wi-Fi (haut débit et sans fil) mais permet une couverture beaucoup plus large. Elle se pose ainsi en alternative viable à l'ADSL, dans les endroits non couverts. Ainsi, dans les zones rurales ou dans les zones éloignées des répartiteurs ADSL, le WiFi permet des raccordements rapides et relativement économiques.

Aujourd'hui, un seul opérateur détient une licence: Altitude Telecom qui commence d'ailleurs à déployer des accès Wi-Fi en zones rurales comme dans l'Orne (voir notre article). Deux autres licences doivent être attribuées. On attendait donc les propositions de l'ART afin d'en connaître les modalités. Et la déception est un peu au rendez-vous puisque le régulateur propose une attribution par enchères, un système « *flexible et objectif* », selon lui. Car les acteurs du secteur se sont prononcés pour une sélection sur dossiers, jugée plus souple, plus rapide. Le régulateur propose d'attribuer ces licences au moins région par région, voire sur plusieurs régions ou sur tous les pays. Pas d'attribution départementale donc... Dommage, les départements espéraient pouvoir attribuer des licences WiMax pour réduire la fracture numérique. Gilles de Robien, ministre de l'Aménagement du territoire s'était prononcé en faveur de ce système. L'ART explique ce choix par « *une granularité trop faible qui pourrait compromettre l'équilibre économique* ». Le gendarme des télécoms propose également d'autoriser la revente des fréquences, un système qui de son côté fait l'unanimité. Après un délai de non-utilisation, une fréquence pourrait ainsi être reprise par l'ART. Néanmoins, l'ART souligne qu'il s'agit de propositions issues d'une consultation réunissant les professionnels. Les décisions finales sont attendues pour début 2005.